

DECRET N° 2016- 313 DU 1er JUIN 2016
portant nomination au Ministère
des Infrastructures et des Transports.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** sur proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 mai 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux fonctions ci-après, au Ministère des Infrastructures et des Transports.

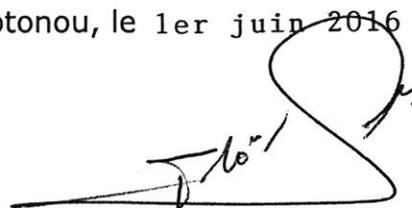
Il s'agit de :

- 1- **Monsieur Antoine DAYORI** : Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Bénin (C NCB) ;
- 2- **Monsieur Bernard AMOUSSOU-SOSSOU** : Directeur Général de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP).

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 1er juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

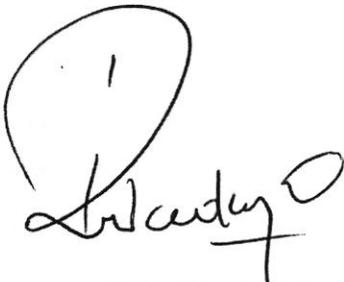
Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



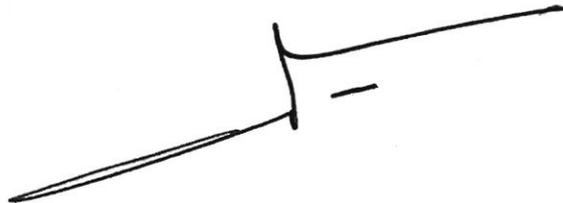
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Romuald WADAGNI



Hervé HEHOMEY

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 HAAC 2; HCJ 02 MEF 02 MIT 02 AUTRES MINISTERES 19 SGG INTERSESSES 2 JORB 1.